

Convention de prévoyance

Coordonnées bancaires

Banque Hypothekarbank Lenzburg AG
Personne de contact Équipe spécialisée en prévoyance
Téléphone 062 885 16 17
IID (BC) 8307
IBAN

Bénéficiaire de la prévoyance

Nom
Prénom
Rue, N°
Code postal, ville
Date de naissance
Numéro AVS
Sexe ☐ Femme ☐ Homme

Assuré dans le deuxième pilier :

☐ oui ☐ non

Transaction 3a – 3a :

☐ Un virement est effectué depuis une institution de prévoyance existante du pilier 3a.

Institution de prévoyance actuelle :

Mise en œuvre de la prévoyance liée

La Fondation s'engage à mettre en œuvre, au profit du bénéficiaire, la prévoyance liée souhaitée par celui-ci, conformément aux dispositions légales et aux règlements de la Fondation. Le bénéficiaire reconnaît que les règlements de la Fondation constituent pour lui une base juridique contraignante. La version actuelle peut être consultée en ligne à l'adresse www.hbl-vorsorge.ch.

Placements dans des produits d'investissement

Si le bénéficiaire de la prévoyance investit son capital de prévoyance dans des solutions de placement en titres, cet investissement est géré dans le respect des dispositions légales de la LPP et de l'OPP 2. Les placements en titres sont soumis à des fluctuations de cours. Les éventuelles pertes de cours sont entièrement à la charge du bénéficiaire de la prévoyance. La Fondation n'assume aucune responsabilité à cet égard. Lors d'un premier investissement en titres, un dépôt de prévoyance est automatiquement ouvert.

Durée du contrat

La convention de prévoyance entre en vigueur dès la signature de l'adhérent et prend fin au plus tard à l'âge maximal prévu par la loi, mais dans tous les cas au décès de l'adhérent. Pendant la durée de cette convention, seuls les versements anticipés prévus par la loi sont autorisés.

HBL E-banking

Le compte/dépôt de prévoyance doit être configuré dans HBL E-Banking ?

☐ oui ☐ non

Lieu / Date _____

Signature _____

Ordre permanent

Coordonnées bancaires

Banque Hypothekarbank Lenzburg AG
Personne de contact Équipe spécialisée en prévoyance
Téléphone 062 885 16 17
IID (BC) 8307
IBAN

Titulaire du contrat de prévoyance

Nom
Prénom
Rue, n°
Code postal, ville
Date de naissance

Mettre en place un ordre permanent

☐ Le titulaire du plan de prévoyance souhaite que le(s) versement(s) suivant(s) soit(soient) crédité(s) sur son compte de prévoyance :

☐ annuellement ☐ trimestriel
☐ semestriel ☐ mensuel

Première date de versement :
(JJ.MM.AAAA)

une seule fois à compter du :

Montant des versements :

☐ maximum légal

☐ montant fixe :

Les cotisations doivent être prélevées sur le compte suivant (IBAN) :

Les modifications des ordres permanents peuvent être effectuées à tout moment auprès de la banque.

Lieu / Date

Signature

Contrat de gestion de patrimoine – Avoir de prévoyance

Ce texte s'applique par analogie aux femmes.

1. Parties contractantes et objet du contrat

N° de partenaire	
N° de portefeuille	
IBAN	
Nom	
Prénom	
mention supplémentaire	

(ci-après dénommé «Le preneur de prévoyance»)

charge et autorise par la présente la **HBL Fondation de prévoyance 3a** (ci-après dénommée « la Fondation ») à gérer son avoir de prévoyance détenu auprès de la Fondation sur son dépôt de prévoyance auprès de la banque dépositaire **Hypothekarbank Lenzburg AG** (ci-après dénommée « la Banque »).

La Banque est mandatée par la Fondation pour l'ouverture et la gestion du portefeuille de prévoyance ainsi que pour d'autres tâches.

La Fondation gère l'avoir de prévoyance conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle, à la stratégie de placement convenue ainsi qu'à la convention de prévoyance conclue entre le bénéficiaire de la prévoyance et la Fondation, au règlement, au règlement de placement et au règlement sur les frais et les coûts de la Fondation, qui font partie intégrante du présent contrat. La Fondation délègue la gestion de fortune à la Hypothekarbank Lenzburg AG (ci-après dénommée « gestionnaire de fortune »).

2. Obligations d'information et mise en garde contre les risques

Le preneur de prévoyance confirme avoir été informé et éclairé de manière compréhensible sur la nature et l'étendue du placement des avoirs de prévoyance dans des instruments financiers, sur les frais et risques qui y sont liés, ainsi que sur les risques généraux associés aux instruments financiers.

3. Profil d'investissement et stratégie d'investissement

Afin d'assurer une gestion prudente et fidèle de l'avoir de prévoyance, des informations sont recueillies auprès du preneur de prévoyance, lesquelles permettent de lui recommander une stratégie de placement adaptée. Le souscripteur s'engage à fournir des informations véridiques, notamment concernant sa capacité à supporter les risques et sa propension au risque, et à informer sans délai et de sa propre initiative le gestionnaire de fortune mandaté de tout changement futur éventuel. Le gestionnaire de fortune mandaté est en droit de se fier au fait que les informations fournies par le souscripteur sont inchangées, complètes et exactes.

La stratégie d'investissement convenue avec le preneur de prévoyance est consignée dans le profil d'investissement, qui fait partie intégrante du présent contrat.

4. Gestion de l'avoir de prévoyance

Dans le cadre de la gestion de l'avoir de prévoyance, les instruments financiers sont soigneusement sélectionnés, gérés et surveillés en tenant compte des dispositions légales, de la stratégie de placement convenue avec le preneur de prévoyance et de l'objectif de prévoyance. La gestion de l'avoir de prévoyance s'effectue en appliquant une répartition appropriée des risques, notamment par une répartition entre différentes catégories de placement, régions et secteurs d'activité.

5. Rémunération de la Fondation, de la banque et du gestionnaire de fortune

La Fondation, la banque et le gestionnaire de fortune perçoivent, au titre de la gestion de fortune, une rémunération calculée conformément au règlement en vigueur sur les frais et honoraires, laquelle est directement prélevée sur l'avoir de prévoyance.

6. Rémunérations versées par des tiers

Dans le cadre de la gestion de fortune de l'avoir de prévoyance, aucune rémunération provenant de tiers n'est acceptée ni créditée sur l'avoir de prévoyance.

7. Modifications

Toute modification du présent contrat doit être effectuée par écrit.

Lieu / Date _____

Signature _____

Votre profil d'investissement personnel

Dans le cadre des solutions de placement en titres, il est indispensable que nous connaissions votre capacité de risque personnelle. Vos informations personnelles, votre propension au risque, vos objectifs de placement et la durée de vos placements constituent la base du choix de votre stratégie de placement personnelle. Veuillez donc prendre le temps nécessaire pour répondre aux questions ci-dessous.

Compte / Portefeuille

Titulaire du plan de prévoyance

N° de portefeuille

Nom

Numéro IBAN

Prénom

Veuillez cocher les affirmations qui s'appliquent à vous ou qui vous correspondent le mieux. Les questions 1 à 7 visent tout d'abord à dresser un état des lieux des informations essentielles concernant votre **situation personnelle en matière d'investissement** et **l'horizon d'investissement prévu**.

1. Veuillez indiquer votre âge

- | | |
|--|----|
| ☐ a) moins de 35 ans | 12 |
| ☐ b) entre 35 et 45 ans | 9 |
| ☐ c) entre 45 et 60 ans | 6 |
| ☐ d) plus de 60 ans | 3 |

2. Laquelle des affirmations suivantes décrit le mieux votre situation actuelle en matière de dépenses (loyer, formation initiale et continue des enfants, prêt immobilier, projets de vacances, etc.) ?

- | | |
|--|---|
| ☐ a) Mes dépenses régulières absorbent la majeure partie de mes revenus | 2 |
| ☐ b) Mes dépenses régulières représentent moins de la moitié de mes revenus | 4 |
| ☐ c) Mes dépenses régulières représentent une part négligeable de mes revenus | 6 |

3. Combien de temps pourriez-vous financer votre niveau de vie habituel si vos revenus réguliers venaient à disparaître du jour au lendemain ? Pour répondre à cette question, partez du principe que vous ne souhaitez pas vendre vos placements à long terme (biens immobiliers, titres, etc.).

- | | |
|---|----|
| ☐ a) moins de 3 mois | 2 |
| ☐ b) entre 3 et 6 mois | 4 |
| ☐ c) entre 6 et 12 mois | 6 |
| ☐ d) entre 12 et 24 mois | 12 |
| ☐ e) plus de 24 mois | 18 |

4. Pensez-vous que vos revenus vont augmenter au cours des 5 prochaines années

- | | |
|---|---|
| ☐ a) vont augmenter ? | 6 |
| ☐ b) restera à peu près stable ? | 4 |
| ☐ c) diminueront ? | 2 |

5. Quel est le montant actuel de votre patrimoine total (hors biens immobiliers) ?

- | | |
|--|----|
| ☐ a) moins de 50 000 CHF | 0 |
| ☐ b) entre 50 000 et 250 000 CHF | 6 |
| ☐ c) entre 250 000 et 500 000 CHF | 9 |
| ☐ d) plus de 500 000 CHF | 15 |

6. Quelle est votre expérience en matière de titres ?

☐ a) aucune ou peu d'expérience	2
☐ b) expérience suffisante	4
☐ c) Expérience approfondie/professionnelle	6

7. Quelle est la durée de l'horizon d'investissement pour l'ensemble de la stratégie ?

☐ a) 0 à 3 ans – Votre horizon d'investissement prévoit en principe une stratégie à faible risque	0
☐ b) 3 à 5 ans	2
☐ c) 6 à 10 ans	4
☐ d) 10 à 20 ans	10
☐ e) plus de 20 ans	15

Les questions 8 et 9 visent à évaluer votre **propension au risque en tenant compte de votre horizon de placement**.

8. Les exemples ci-dessous vous montrent que plus les rendements attendus sont élevés, plus le risque augmente, ce qui suppose une plus grande propension au risque. Les exemples choisis ne font pas référence à la situation actuelle du marché et sont hypothétiques. Lequel des exemples suivants vous correspond le mieux ?

☐ a) Vous n'êtes pas prêt à accepter les fluctuations des titres. – Votre propension au risque est petite et prévoit en principe une stratégie d'investissement peu risquée.	0
☐ b) Vous privilégiez un rendement stable avec des fluctuations de valeur aussi faibles que possible (par exemple, un placement, qui peut varier d'une année à l'autre entre environ -5 % et +5 %).	2
☐ c) Vous êtes prêt à accepter certaines fluctuations annuelles de valeur afin d'obtenir ainsi, à long terme, un rendement plus élevé à long terme (par exemple, un placement dont la valeur peut varier d'une année à l'autre entre environ -10 % et +10 %).	4
☐ d) Vous êtes prêt à accepter certaines fluctuations annuelles de valeur afin d'obtenir ainsi, à long terme, un rendement plus élevé à long terme (par exemple, un placement dont la valeur peut fluctuer d'une année à l'autre entre environ -15 % et +15 %).	7
☐ e) Vous êtes prêt à accepter des fluctuations de valeur annuelles importantes afin d'atteindre ainsi, à long terme, votre rendement à long terme. (Par exemple, un placement dont la valeur peut fluctuer d'une année à l'autre entre environ -20 % et +20 %).	10

9. Supposons que vous ayez opté pour un placement présentant un certain risque. Après un gain initial, votre placement commence à enregistrer une perte. Comment réagiriez-vous en partant du principe que votre situation personnelle en matière d'investissement et votre horizon d'investissement, tels que définis dans les questions 1 à 7, n'ont pas changé de manière significative ?

☐ a) Je passerais probablement à un placement moins risqué.	2
☐ b) J'attendrais probablement un peu avant de changer, et je ne le ferais qu'après une perte importante.	4
☐ c) Je conserverais probablement mon placement, car je considère les baisses temporaires des cours.	6

Total des points

0

Analyse de mon profil d'investissement

Niveau de risque Stratégie d'investissement correspondante

- | | |
|---|--|
| ☐ Niveau de risque 1
0 à 20 points | Faible risque : votre profil de risque correspond à une stratégie axée sur la préservation du capital à long terme, sans accepter de fluctuations de valeur significatives. L'investissement se concentre donc sur une solution à revenu fixe et de préservation du capital libellée en francs suisses. Avertissement concernant les risques : nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune stratégie n'est totalement exempte de risque dans sa mise en œuvre. Il ne peut donc être exclu qu'une stratégie d'investissement visant la préservation du capital génère des rendements négatifs. |
| ☐ Niveau de risque 2
21 à 33 points | Conservatrice : votre profil de risque correspond à une stratégie qui privilégie un rendement aussi régulier que possible, sans pour autant renoncer totalement à la possibilité de réaliser de légers gains sur les cours et/ou les devises. L'accent est mis sur les produits d'investissement à revenu fixe tels que par exemple les obligations. L'ajout d'une faible part d'actions et d'une part limitée de devises étrangères vise à constituer un patrimoine à long terme avec de faibles fluctuations de valeur. Votre appétit pour le risque vous permet de choisir une part d'actions comprise entre 0 et 25 % ou la stratégie d'investissement à faible risque. |
| ☐ Niveau de risque 3
34 à 46 points | Équilibré : votre profil de risque correspond à une stratégie qui privilégie un rendement régulier et un rendement accru à long terme. L'investissement s'effectue selon un équilibre entre les placements à revenu fixe, les actions et les devises étrangères. Cela permet à la fois de générer des revenus courants et de préserver les opportunités de gains de cours et/ou de change. L'objectif est d'obtenir une croissance du patrimoine à long terme tout en acceptant les fluctuations de valeur. Votre propension au risque vous permet de choisir une part d'actions comprise entre 0 et 40 % ou une stratégie d'investissement à faible risque. |
| ☐ Niveau de risque 4
47 à 60 points | Dynamique : votre profil de risque correspond à une stratégie qui privilégie davantage les opportunités de gains importants liés aux cours et/ou aux devises que les revenus courants. L'investissement se concentre sur des actifs réels avec une part accrue de devises étrangères. L'objectif est d'obtenir une forte croissance du patrimoine à long terme, en acceptant d'importantes fluctuations de valeur. Votre profil témoigne d'une forte propension au risque et vous permet de choisir une part d'actions comprise entre 0 et 60 % ou une stratégie de placement à faible risque. Les possibilités de placement élargies prévues à l'art. 50, al. 4, de l'OPP 2, respectivement dans le règlement de placement de la Fondation, sont à votre disposition avec ce profil de risque. |
| ☐ Niveau de risque 5
61 à 74 points | Croissance : votre profil de risque correspond à une stratégie qui privilégie nettement davantage la possibilité de réaliser des plus-values importantes sur les cours et/ou les devises que les revenus courants. L'investissement se concentre sur des actifs réels (actions) avec une forte proportion de devises étrangères. L'objectif est d'obtenir une forte croissance du patrimoine à long terme, en acceptant des fluctuations de valeur très importantes. Votre profil témoigne d'une très forte propension au risque et vous permet de choisir une part d'actions comprise entre 0 et 80 % ou une stratégie de placement à faible risque. Les possibilités de placement élargies prévues à l'art. 50, al. 4, de l'OPP 2, respectivement dans le règlement de placement de la Fondation, sont à votre disposition avec ce profil de risque. |
| ☐ Niveau de risque 6
75 à 94 points | Plus-value : votre profil de risque correspond à une stratégie qui privilégie nettement davantage la possibilité de réaliser des gains importants liés aux cours et/ou aux devises que les revenus courants. L'investissement se concentre exclusivement sur des actifs réels (actions) avec une part très élevée de devises étrangères. L'objectif est d'obtenir une forte croissance du patrimoine à long terme, tout en acceptant des fluctuations de valeur considérables. Votre profil témoigne d'une très grande propension au risque et vous permet de choisir une part d'actions comprise entre 0 et 100 % maximum, ou d'opter pour une stratégie de placement à faible risque. Les possibilités de placement élargies prévues à l'art. 50, al. 4, de l'OPP 2, respectivement dans le règlement de placement de la Fondation, sont à votre disposition avec ce profil de risque. |

Choix de la stratégie de placement

Sur la base de mon profil de placement et de risque, et compte tenu des règlements de la Fondation en vigueur, je charge la Fondation d'appliquer la stratégie de placement suivante :

Stratégie de placement	Faible risque	Conservatrice	Équilibrée	Dynamique	Croissance	Plus-value
Niveau de risque	1	2	3	4	5	6
Stratégie choisie	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Déclaration

Je déclare avoir répondu à toutes les questions en toute sincérité, avoir additionné les points obtenus et avoir compris le profil de risque associé au total des points ainsi que la stratégie d'investissement correspondante. La stratégie d'investissement que j'ai choisie

☐ correspond à mon profil de risque attribué. ☐ ne correspond pas à mon profil de risque attribué.

Motifs de l'écart en cas de stratégie de risque plus élevée par rapport au profil de risque attribué :

Confirmation

Je confirme qu'aucune promesse de rendement ne m'a été faite et qu'il m'a été signalé qu'une performance positive passée ne constitue pas une garantie de performance future. Je prends acte du fait que l'investissement dans des titres peut entraîner des pertes (par exemple sur le cours, les taux d'intérêt, les devises étrangères ou la contrepartie) et que j'en assume seul le risque.

Nom _____

Prénom _____

Lieu, date _____

Signature du preneur de prévoyance _____

Choix de la stratégie

Compte / Portefeuille

N° de portefeuille
N° IBAN

Titulaire de la prévoyance

Nom
Prénom

Solution de compte :

☐ Compte de prévoyance HBL 3a (niveau de risque 1)

Mandat de gestion de fortune avec des ETF*

	Standard	Sélectif	Passif
☐ Aare 20 (niveau de risque 2)	☐	☐	☐
☐ Aare 35 (niveau de risque 3)	☐	☐	☐
☐ Aare 45 (niveau de risque 4)	☐	☐	☐
☐ Aare 55 (niveau de risque 4)	☐	☐	☐
☐ Aare 75 (niveau de risque 5)	☐	☐	☐
☐ Aare 100 (niveau de risque 6)			☐

*un seul choix possible / indemnité forfaitaire de 0,80 % par an sur le capital investi

Rémunérations liées aux solutions de placement en titres

La rémunération forfaitaire annuelle mentionnée ci-dessus couvre l'ensemble des coûts, honoraires, frais et dépenses liées à l'exercice de toutes les fonctions et tâches des parties prenantes en matière de gestion de fortune. Sont exclus de cette rémunération les frais et taxes de tiers (par exemple, la TVA, le droit de timbre, etc.). Les rémunérations sont prélevées conformément au règlement sur les frais et les coûts et débitées par la banque, pour le compte de la Fondation, sur le compte du bénéficiaire de la prévoyance.

Fréquence : les investissements et désinvestissements ont lieu chaque jour ouvrable bancaire, mais au moins deux fois par mois.

Je déclare par la présente que toutes mes informations sont véridiques et je demande que la stratégie que j'ai choisie soit mise en œuvre. Je confirme avoir lu et compris l'ensemble des règlements de la Fondation et j'en accepte le contenu. Je confirme avoir été informé par le conseiller de la stratégie d'investissement choisie et de ses risques dans le cadre des possibilités d'investissement légales et réglementaires élargies, et je sais que l'investissement dans des titres et autres placements peut entraîner des pertes (par exemple sur le cours, les taux d'intérêt, les devises étrangères ou la contrepartie), et que j'en assume seul le risque. Par ailleurs, je prends acte du fait qu'une performance positive passée ne constitue pas une garantie de performance future, et qu'aucun conseil juridique, fiscal ou autre n'a été fourni en dehors du « profil d'investissement ».

Lieu / Date

Signature

(à remplir par le conseiller)

Le conseiller confirme à la Fondation avoir rempli son obligation d'information envers le preneur de prévoyance lors du remplissage du document « profil d'investissement » et lors du choix de la stratégie d'investissement effectué de manière autonome par le preneur de prévoyance. À cet égard, le conseiller confirme à la Fondation qu'il a expliqué au preneur de prévoyance les possibilités de placement étendues prévues par le règlement de placement de la Fondation et qu'il lui a présenté la « solution de compte » si le document « Profil d'investissement » indique un niveau de risque 1.

Agence / Nom / Prénom

Lieu / Date et signature